



Suivi de l'alerte maladie à prions
Concertation sur la convention Handicap avec le FIPHFP
2 sujets majeurs d'actualité à suivre à la rentrée

Lettre du 12 août au PDG demandant que les CHSCT soit associés au suivi de l'alerte « maladie prions » déclenchée le 27 juillet

Le 27 juillet dernier, le PDG de l'INRAE, comme ceux des autres établissements publics concernés par la recherche sur les prions, annonçait la suspension pour 3 mois des recherches sur cet ATNC (*Agent Transmissible Non Conventionnel*). Ceci dans l'attente du résultat d'une étude menée sur l'éventualité d'un lien entre la maladie de Creutzfeldt-Jakob d'une collègue retraitée et son activité professionnelle dans l'un des labos se consacrant à ce sujet ↵

Nous demandons que les CHSCT soient associés au suivi de cette alerte, tant sur l'accompagnement des agents inquiets que sur les modalités de l'étude menée sur l'éventualité d'un lien entre la personne malade et son activité professionnelle. ↵

Nous rappelons aussi que l'instance CHSCT est compétente sur le suivi du contentieux faisant suite au décès d'Emilie en 2019, sachant que l'employeur reconnaît désormais l'hypothèse d'un lien de causalité entre son activité au laboratoire et sa contamination.

Par retour, le PDG a répondu favorablement au principe d'un avis du CCHSCT convoqué en fin de mois sur le protocole appliqué. Dans l'attente des documents préparatoires attendus la semaine prochaine... ↵

Avec l'espoir que cet affichage de transparence se concrétise cette fois, après une trop longue période de mise sous le boisseau des dossiers sensibles. ↵

Nous rappelons que l'instance CHSCT (oubliée dans le premier communiqué de la DG) est importante, y compris pour l'employeur, alors même que le gouvernement a programmé son extinction.

En lien notre lettre : <https://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article3682>

Demandons le report à la rentrée de la concertation sur le projet de convention Handicap avec le FIPHFP, les instances CNAS et CCHSCT sont convoquées sur ce sujet au creux de l'été !

Il s'agit de la 4^e convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) s'agissant de l'ex-INRA, la première s'agissant des collègues ex-IRSTEA.

Un traitement à la sauvette de ce dossier dans les deux instances, au cœur des congés d'été, est incompatible avec une concertation collective approfondie. Ce document est, rappelons-le, à visée triennale, et le sujet est déjà trop souvent traité à la marge au quotidien. Ce serait un manque de considération pour les collègues directement concerné-es, pour la représentation du personnel et aussi pour les professionnel-les qui à la DRH et dans les centres s'y investissent.

Dans l'attente donc d'un report, nous joignons à notre demande une récente [contribution de Solidaires](#) : « Travail & Handicaps : pour une application entière du droit à compensation dans l'activité professionnelle, contribution au miroir de la crise sanitaire », un contexte sanitaire qui s'inscrit désormais dans la durée et qui n'apparaît pas dans les priorités du rapport préparatoire à cette convention.

En lien notre courriel adressé ce 17 août : <https://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article3683>

Liens avec d'autres actualités, hélas peu réjouissantes, de cet été :

L'annonce de la vente du site de Grignon à un promoteur

https://twitter.com/SudRE_INRAE/status/1426089113887944707

La pétition unitaire visant la nouvelle loi sanitaire (60 000 signatures à ce jour) :

<https://solidaires.org/Petition-contre-la-loi-sanitaire-et-les-regressions-sociales-a-venir-Pour-une>

La nouvelle alerte climat du Giec

<https://solidaires.org/Rapport-du-GIEC-La-transition-ecologique-et-sociale-c-est-la-seule-alternative>